

PROTECTIONS PERMANENTES ET TEMPORAIRES

PROTECTIONS

CONCLUSION

On distingue deux types de protections permanentes : la protection intérieure (cf. fiche 12 -13 et 14) et la protection extérieure (les clôtures).

Combinées ensemble, elles offrent la meilleure efficacité de protection des troupeaux contre la prédation.

La clôture à grillage de 2 mètres de haut + fil électrique en haut (cf. fiche 1) représente sans nul doute la protection la plus efficace et durable contre la prédation mais elle est aussi la plus coûteuse, la plus longue, la plus technique à mettre en place et elle a un impact paysager.

Avec un coût abordable et une pose plus rapide, par exemple dans un cas d'urgence, la **clôture à 5 fils** (cf. fiche 4) ou le **renforcement de la clôture existante par 2 ou 3 fils** (cf. fiche 5) semblent être plus appropriées. Toutefois, il faudra prévoir un entretien régulier pour le fil inférieur afin d'assurer le passage du courant électrique.

Les **clôtures avec un grillage de 60cm à 160cm de haut + 1 ou plusieurs fils électriques** (cf. fiche 3) présentent un bon compromis : elle assure une bonne efficacité contre la prédation, leur coût est abordable et la présence d'un grillage rigide évite de poser un fil électrique sur la partie inférieure de la clôture.

Enfin, durable, robuste et économiquement viable, la **haie défensive** (cf. fiche 6) pourrait proposer une alternative aux autres protections. Elle est de plus en plus utilisée contre les éventuelles intrusions dans les bases militaires, prisons, décharges... mais à ce jour, elle n'a pas encore été testée dans le cadre d'une protection des troupeaux contre la prédation.

Version 1
08.01.2016